Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_112-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2026

Convocations envoyées le : 16 juin 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 22 JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

30 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, OTT, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, MORISSON, GENTILINI, BEAUFOUR, ORE, PETIT, DOUCET, GRESSIEUX.

3 absents ayant donné pouvoir :

Camille BUSSON	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC
Claude GARCERA-TRIAY	à Esther PETIT

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Magali OTT – Frédéric LECLERC

DELIBERATION 2026-112 : APPROBATION DU RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA TOURAINE AMÉNAGEMENT À LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Vincent MORETTE, Maire, donne lecture du rapport suivant :

La Société d'Équipement de la Touraine Aménagement (SET Aménagement) a été créée en 2024 avec au total 23 actionnaires et un capital de 1 196 500 €. Son objet est d'intervenir pour toutes actions nécessaires au développement des territoires d'Indre-et-Loire. Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et uniquement sur leur territoire.

La Ville de Montlouis fait partie des petits actionnaires, représentés par une assemblée spéciale qui regroupe l'ensemble des collectivités actionnaires représentant chacune moins de 5% des actions.

Conformément au CGCT (article L 1524-5), un rapport est présenté annuellement à l'ensemble des actionnaires de façon à donner une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Ainsi, à fin 2025 sur les 23 collectivités actionnaires, seules 7 ont conclu des contrats avec la SET Aménagement :/

- Ville de Tours : ZAC des casernes de Beaumont Chauveau

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_112-DE

- Tours Métropole Val de Loire : Concession d'aménagement ZA des Gaudières à Mettray pour la réalisation d'un village d'entreprises
- Beaulieu les Loches : Mandat d'aménagement pour le Champ-Epin pour une opération immobilière
- Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire avec la rénovation de l'EHPAD de Bourgueil
- SMADAIT avec le réaménagement du parking de l'aéroport
- Ville de Veigné : mandat pour la réalisation d'un ensemble immobilier
- Communauté de commune Touraine Vallée de l'Indre pour un projet de développement économique sur l'ancien site de l'AFPA à Veigné

Il est mentionné dans le rapport que le démarrage a été plus lent que prévu et que la SET Aménagement reste vigilante sur l'évolution des différents projets.

Le bilan simplifié arrêté au 31/12/2025 fait donc apparaitre un résultat négatif de – 231 684 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport des administrateurs de la SET Aménagement à la collectivité pour l'année 2025.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 22 juin 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Magali OTT

Frédéric LECLERC

TRANSMIS au représentant de l'État le :	25 JUIN 2026
RECU par le représentant de l'État le :	25 JUIN 2026
PUBLIE le :	25 JUIN 2026
ACTE EXECUTOIRE	